

# CONSEIL MUNICIPAL DE CLÉRY-SAINT-ANDRÉ

## SÉANCE DU LUNDI 14 SEPTEMBRE 2020

Le Maire de Cléry-Saint-André, certifie avoir convoqué, le huit septembre deux mille vingt, les membres du Conseil Municipal, pour une séance du Conseil Municipal qui a lieu le quatorze septembre deux mille vingt, à dix-neuf heures trente.

Exceptionnellement, compte tenu de la nécessaire distanciation physique à appliquer entre les conseillers du fait de la crise sanitaire du COVID-19, cette réunion ne se tient pas dans la Maison commune mais à la Salle Espace Loire.

### Étaient présents :

- Monsieur Gérard CORGNAC, Maire ;
- Monsieur Vincent MENU, Madame Sylvie THIERY, Monsieur Thierry TELLIER, Madame Ludivine RAVELEAU, Monsieur Alain CHAMPENOIS, Madame Tatiana DEPLANQUE-SZCZEPANIAK, adjoints au maire ;
- Mesdames Michèle FROMENTIN, Nathalie DUPUIS, Sandrine MONTIGNY, Nathalie LAVAL, Clarisse CAZEAUDUMEC, Christelle ROMASTIN, Messieurs Daniel ZONCA, Claude BOISSAY, Philippe de TRISTAN, Aurélien TARANNE, Guillaume MARESSE, Gabriel PINSARD, Olivier JOUIN, Jérôme VILAIN, Grégory BUBENHEIMER, conseillers municipaux ;

### Était excusée et avait donné pouvoir :

- Madame Véronique AIGRET a donné pouvoir à Monsieur Gérard CORGNAC.

Le quorum atteint, la séance est ouverte à 19 h 30.

Madame Sandrine MONTIGNY est élue secrétaire de séance.

### ADMINISTRATION GENERALE

#### **Approbation des procès-verbaux du conseil municipal du 3 et du 8 juillet 2020**

Les procès-verbaux des deux précédentes séances, envoyés à chacun des membres du Conseil Municipal, sont approuvés à l'unanimité.

#### **46. Actes pris dans le cadre des délégations**

Monsieur le Maire informe des devis de plus de 5 000,00 € HT et autres actes qu'il a signés dans le cadre de sa délégation depuis le dernier conseil municipal :

- Marché de fournitures pour l'achat d'une remorque basculante pour les services Espaces Verts avec l'entreprise Remorques Daudin située à Cléry-Saint-André (45) pour un montant de 6 090,00 euros HT ;
- Marché de travaux pour le remplacement de buts de football au stade Raymond Plotu avec l'entreprise Nouansport située à Nouan-les-Fontaines (37) pour un montant de 5 881,60 euros HT ;

#### 47. Désignation de représentants de la commune de Cléry-Saint-André dans les commissions de la Communauté de communes des Terres du Val de Loire

Monsieur le Maire expose que, sur ce mandat, la Communauté de communes des Terres du Val de Loire a décidé d'ouvrir ses commissions aux conseillers municipaux des communes membres. Ainsi, chaque commune pourra être représentée par un titulaire et un suppléant par commune.

Les 12 commissions sont les suivantes :

- Sport, Vie Associative
- Enfance, Jeunesse, Scolaire
- Travaux, Voirie, Bâtiments > M. Gérard CORGNAC est obligatoirement l'élu titulaire compte tenu de sa vice-présidence
- Aménagement du Territoire, Urbanisme
- Santé, Social
- Tourisme, Communication
- Collecte, traitement des déchets
- Environnement, Assainissement
- Finances
- Economie, Commerce, Artisanat, Agriculture
- Culture, Lecture publique
- GEMAPI, rivières

Gérard CORGNAC précise qu'il a écrit aux groupes minoritaires pour les informer que son groupe ne présenterait pas de candidats sur quatre commissions : sports et vie associative, collecte des déchets, développement économique et GEMAPI. En effet, les règles de vote n'auraient alors pas permis une représentation de toutes les sensibilités du conseil municipal dans les commissions communautaires.

Les candidats sont les suivants :

Commission	Titulaire	Suppléant
Sport, Vie Associative	Grégory BUBENHEIMER	
Enfance, Jeunesse, Scolaire	Thierry TELLIER	Michèle FROMENTIN
Travaux, Voirie, Bâtiments	Gérard CORGNAC	
Aménagement du Territoire, Urbanisme	Ludivine RAVELEAU	Sandrine MONTIGNY
Santé, Social	Vincent MENU	Nathalie DUPUIS
Tourisme, Communication	Tatiana DEPLANQUE-SZCZEPANIAK	Guillaume MARESSE
Collecte, traitement des déchets	Jérôme VILAIN	Christelle ROMASTIN
Environnement, Assainissement	Alain CHAMPENOIS	Daniel ZONCA
Finances	Gérard CORGNAC	Alain CHAMPENOIS
Economie, Commerce, Artisanat, Agriculture	Olivier JOUIN	Clarisse CAZEAUDUMEC
Culture, Lecture publique	Tatiana DEPLANQUE-SZCZEPANIAK	Guillaume MARESSE
GEMAPI, rivières	Olivier JOUIN	Gabriel PINSARD

En application de l'article L2121-21 du CGCT, le nombre de candidats étant égal ou inférieur au nombre de sièges à pourvoir dans chaque commission, les candidats sont immédiatement proclamés élus.

## **TRAVAUX**

### **Point d'information sur les travaux en cours**

Monsieur Alain CHAMPENOIS informe les élus des éléments nouveaux survenus depuis le dernier conseil municipal :

- Aménagements intérieurs de la mairie : les deux bureaux aménagés au rez-de-chaussée sont terminés et occupés. Ils sont affectés au policier municipal et au chargé de communication. Les travaux concernant les espaces de restauration et de convivialité du personnel sont également en cours de finition. Les élus seront invités dans les prochaines semaines à étudier la deuxième phase du projet, à savoir la mise en accessibilité et le rafraichissement de l'accueil.
- Stade de football : la mairie a procédé au remplacement d'une partie des buts. Par ailleurs, deux haies de thuyas situées le long des terrains de tennis ont été arrachées en accord avec le club pour préserver les terrains rénovés du développement de mousses.
- Point d'apport volontaire : un point d'apport volontaire supplémentaire a été créé rue du Stade pour le verre et les journaux. La dalle a été réalisée par la ville et les colonnes sont mises à disposition par la Communauté de communes des Terres du Val de Loire. La prochaine étape sera le paysagement à l'automne par nos services.
- Belle autruche : les services ont repris en régie le fleurissement du passage de la Belle Autruche.
- Etablissements scolaires : comme chaque été, un travail important d'entretien et de maintenance a été réalisé dans les équipements scolaires (réfections des tracés des cours, réparations de plusieurs ouvrants...).
- Station d'épuration : les services ont rétabli la largeur initiale du chemin longeant la station d'épuration et permettant de rejoindre l'arboretum. Ils ont procédé à des abattages d'arbres et au débroussaillage pour retrouver une largeur de passage de 3 mètres environ.

### **48. Convention relative au déploiement de la fibre optique sur la commune de Cléry-Saint-André**

Monsieur Alain CHAMPENOIS explique que la commune de Cléry-Saint-André a été inscrite dans la liste des communes prioritaires de la troisième délégation de service public du Conseil départemental du Loiret pour le déploiement de la fibre dans le cadre de son projet Lysséo. Le déploiement de la fibre débutera au 1<sup>er</sup> semestre 2021.

Une prospection a été entreprise au printemps 2020 pour identifier le site d'installation du futur NRO, un abri de 18m<sup>2</sup> environ en préfabriqué. Les lieux d'installation étaient contraints notamment par la nécessaire proximité des réseaux cuivre d'Orange, dont les fourreaux sont réutilisés, et de Médialys, qui est le réseau départemental de la fibre entre les villes du département.

Le site retenu à ce jour est la parcelle AI 90, située rue de l'Ardoux. Le local serait installé entre le point d'apport volontaire et l'arrière du Pass'Jeune, sur une partie non-exploitée du terrain. Cette implantation est dans une zone arborée qui facilitera l'intégration paysagère du local qui sera de couleur vert mousse. Le projet a obtenu l'aval de l'Architecte des Bâtiments de France.

La commune est invitée à accepter une convention de mise à disposition du terrain pour une durée de 25 ans renouvelables. Conformément au cadre de la délégation de service public, la mise à disposition est entièrement gratuite. Le preneur, Loiret Fibre filiale de SFR, est chargé de l'ensemble des travaux, de la remise en état et de l'entretien futur.

Il est précisé que le local, même s'il est aménagé par une filiale de SFR, sera utilisable pour l'ensemble des opérateurs qui souhaiteront distribuer la fibre optique sur Cléry-Saint-André.

Gérard CORGNAC souhaite remercier Monsieur Claude BOISSAY, conseiller départemental, qui a suivi le dossier et permis l'inscription de la commune dans la liste des priorités départementales.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'autoriser le Maire à signer la convention de mise à disposition d'une portion de la parcelle A1 90 pour l'installation du NRO nécessaire au déploiement de la fibre optique.

## **URBANISME**

### **49. Intégration au domaine public de la rue des Sarments**

Madame Ludivine RAVELEAU informe que la voirie de la rue des Sarments (parcelle cadastrée AK 90) n'a pas fait l'objet d'une rétrocession par l'aménageur depuis sa construction. Suite à la liquidation de la SIVIM Aménagement, la commune doit se positionner sur la rétrocession à l'euro symbolique et l'intégration au domaine public de cette voirie.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver l'acquisition à l'euro symbolique de la voirie de la rue des Sarments,
- de l'intégrer au domaine public routier de la commune,
- d'autoriser le maire ou un adjoint à signer l'acte d'achat et tout document afférent.

### **Déclarations d'intention d'aliéner**

Madame Ludivine RAVELEAU informe des biens suivants qui ont été examinés et n'ont pas fait l'objet d'une préemption dans le cadre de la délégation attribuée au Maire par le conseil municipal :

	Adresse	Superficie de la parcelle	Références cadastrales	Nature du bien
9	rue de la Millasse	568 m <sup>2</sup>	AK n° 114	habitation
30	rue de Saint-André	1691 m <sup>2</sup>	AC n° 155-156-157	habitation
11	rue de Meung	472 m <sup>2</sup>	AD n° 113	terrain
194	rue du Maréchal Foch	952 m <sup>2</sup>	AK n° 13	habitation
818	rue de la Plaine d'Azenne	562 m <sup>2</sup>	ZI n° 501	habitation
16	impasse Jean Gobereau	344 m <sup>2</sup>	ZS n° 2016-228	terrain
2	impasse des Aiguiches	846 m <sup>2</sup>	AL n° 122	habitation
7	rue Louis XI	714 m <sup>2</sup>	AD n° 261	habitation
183	rue du Maréchal Foch	243 m <sup>2</sup>	AC n° 40	habitation
135	rue des Aiguiches	853 m <sup>2</sup>	AL n° 130	habitation
	rue du Long Boyau	843 m <sup>2</sup>	AB n°480	terrain
12	rue du Paré	992 m <sup>2</sup>	AB n° 225	habitation
59	rue des Hauts Bergerets	631 m <sup>2</sup>	AO n° 38-39-41-42	habitation
27 bis	rue du Village	391 m <sup>2</sup>	AM n° 25-27(&26indivis)	habitation
	rue Ephrem Lecoeur	275 m <sup>2</sup>	AC n° 96 (indivis n° 89)	grange/garage
151	rue du Maréchal Foch	976 m <sup>2</sup>	AD n° 155	habitation
142	rue du Maréchal Foch	206 m <sup>2</sup>	AK n° 287-288	habitations
49 bis	rue du Village	92 m <sup>2</sup>	AM n°64-228 (indivis 226)	habitation
	allée du Docteur Roland Delastre	835 m <sup>2</sup>	AD n° 351-348	terrain
	rue du Paré	1466 m <sup>2</sup>	AB n° 515-516	terrain

27	rue de Saint-André	258 m <sup>2</sup>	AC n° 29	habitation
461	rue des Hauts Bergerets	612 m <sup>2</sup>	ZS n° 315-333	terrain
14	rue du Clos de Montreuil	900 m <sup>2</sup>	AB n° 339	habitation
	rue de la Plaine d'Azenne	2803 m <sup>2</sup>	ZI n° 23	terrain
43	rue du Village	3427 m <sup>2</sup>	AM n° 57-55	habitation
127	chemin du Paradis	1411 m <sup>2</sup>	ZR n° 79-83	habitation
	Les Petits Bonshommes	438 m <sup>2</sup>	AL n° 3	terrain

## **FINANCES**

### **50. Adhésion et cotisations**

Monsieur Vincent MENU sollicite l'accord du conseil pour le renouvellement des adhésions aux organismes suivants auxquels la commune adhère en 2019, soit :

- Association des Maires du Loiret,
- Approlys-Centr'achats,
- Réseau des Villes Johanniques,
- Fonds Unifié pour le Logement (FUL),
- Mission locale de l'Orléanais,
- Domaine du Ciran – Fondation Sologne,
- Fondation du patrimoine,
- Profession Sports Loiret,
- Société d'horticulture d'Orléans et du Loiret (SHOL).

L'adhésion au GIP Recia n'est pas renouvelée, la commune ayant privilégié un autre prestataire pour ses solutions de dématérialisation.

Par ailleurs, comme l'autorise l'alinéa 24 de l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales, il est proposé pour la durée du mandat de déléguer au Maire de renouveler les adhésions des associations dont la commune est membre. Cette délégation permettra de ne plus délibérer chaque année sur les reconductions, et ainsi de régler plus tôt les cotisations aux différents organismes. Cette délégation vient par conséquent s'ajouter à celles prévues par la délibération 36 du 3 juillet 2020.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- de renouveler les inscriptions citées pour l'année 2020,
- de déléguer au Maire, en application de l'article L2122-22 du CGCT de renouveler annuellement ces adhésions dès lors que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

### **51. Tarifs 2020-2021 de l'école municipale de musique et réduction exceptionnelle suite au COVID**

Madame Tatiana DEPLANQUE-SZCZEPANIAK explique que pour l'année 2020-2021, il a été proposé de ne pas revaloriser les tarifs de l'EMM. Pour rappel, ils ont été fixés comme suit en 2019 :

Frais de dossier : 1 fois par famille et par an	15,00			
	Cléricois		Non cléricois	
	Trimestre	Année	Trimestre	Année
<b>Ateliers suivis hors cursus</b>				
Eveil musical	33,00 €	99,00 €	43,00 €	129,00 €
Pratique collective seule hors cursus	33,00 €	99,00 €	43,00 €	129,00 €
<b>Cours</b>				
Formation musicale	33,00 €	99,00 €	56,00 €	168,00 €
Formation instrumentale	73,00 €	219,00 €	125,00 €	375,00 €
Location instrument	30,00 €	90,00 €	30,00 €	90,00 €

Par ailleurs, compte tenu qu'un certain nombre de cours ont été annulés et en particulier les cours collectifs, il est par ailleurs proposer d'appliquer pour l'année scolaire à venir une réduction d'un tiers sur le tarif des cours collectifs (éveil, pratique collective, formation musicale) pour les élèves de l'année écoulée qui se réinscrivent. Ceci représenterait 33 € en moyenne de réduction par élève. Les élèves nouvellement inscrits ne seraient pas éligibles.

Madame Tatiana DEPLANQUE-SZCZEPANIAK attire l'attention des élus sur le fait qu'une importante campagne de communication a été organisée par affichage et sur internet pour faire la proposition de l'Ecole municipale de musique.

Monsieur Grégory BUBENHEIMER demande si cela signifie bien que ceux qui ne renouvellent pas leur adhésion n'ont pas droit à un remboursement. Monsieur le Maire confirme que l'objectif est de favoriser la réinscription.

Monsieur Gabriel PINSARD demande si quelque chose a été fait pour les élèves qui n'ont pas eu leurs cours individuels. Il est répondu que tous les élèves ont eu une continuité pédagogique pour les cours individuels, seul un enseignant qui n'avait pas de matériel pour faire de la visio a eu un enseignement plus compliqué mais il a continué d'enseigner à distance. L'ensemble de l'équipe pédagogique s'est investie pour que les cours continuent d'être proposés en distanciel.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide par 22 voix POUR (dont 1 pouvoir) et 1 abstention (Grégory BUBENHEIMER) :

- D'approuver la grille tarifaire proposée pour l'année scolaire 2020-2021 ;
- D'instituer une réduction exceptionnelle d'un tiers du montant pour les réadhésions à un cours collectif en 2020-2021.

## 52. Modification du tableau des effectifs liée à la rentrée scolaire

Monsieur Thierry TELLIER informe qu'outre la création du 5<sup>e</sup> poste d'ATSEM votée lors d'un précédent conseil, il est nécessaire à chaque rentrée de procéder à des ajustements de certains emplois au sein des services scolaires.

Cette année, au vu du contexte sanitaire et afin de pérenniser certaines procédures mises en place pendant la période de déconfinement, un effort particulier a été porté dans les plannings sur les temps de ménages des locaux scolaires.

Emploi - Motif	Grade	Ancienne quotité horaire	Nouvelle quotité horaire
Agent d'entretien polyvalent	Adjoint technique	26/35 <sup>e</sup>	27/35 <sup>e</sup>

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver la modification de poste présenté ci-dessus.

### **53. Demandes d'admission en non-valeur présentée par le Trésorier de Meung-sur-Loire**

Monsieur Vincent MENU explique que c'est le Trésorier public d'une collectivité qui est chargé du recouvrement des sommes ordonnancées par le maire. Ainsi, pour chaque titre émis, le Trésor public doit engager les démarches nécessaires à la bonne perception des fonds. Depuis 2016, la gestion des relances et voies contentieuses est également confiée au Trésor Public, qui est autorisé le cas échéant à mandater un huissier pour recouvrer les sommes dues. Cette délégation de la gestion des relances a permis son automatisation par le Trésor Public et a abouti à diviser par 3 l'encours moyen en attente de perception par la ville (il est à ce jour de l'ordre de 10 K€ en moyenne).

Il peut cependant arriver que le Trésor Public n'arrive néanmoins pas à percevoir les sommes. Soit que les débiteurs soient totalement impécunieux (notamment si leurs dettes sont effacées dans le cadre d'une procédure de surendettement), soit que les sommes restant à percevoir soient devenues trop faibles pour actionner un niveau plus élevé de contrainte. Dans ce cas, le Trésorier demande au conseil municipal de le décharger de la perception de ces sommes.

Monsieur le Comptable public de Meung-sur-Loire a présenté une demande pour 6 créances d'un montant total de 18,82€ (allant de 0,06 € à 13,02 € de créance) datant de plus de 4 ans, pour lequel il sollicite l'admission en non-valeur qui le déchargera de poursuivre leur recouvrement.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver l'admission en non-valeur sollicitée par le Comptable public de Meung-sur-Loire le 25 août 2020 pour un montant total de 18,82 €.

### **QUESTIONS DIVERSES**

#### **Compte rendu des réunions intercommunales**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une synthèse des différentes réunions intercommunales passées ou à venir, afin de favoriser l'information de tous sur l'actualité intercommunale.

- ***La Communauté de communes des Terres du Val de Loire :***

Le conseil communautaire d'installation s'est réuni le 9 juillet 2020 à Meung-sur-Loire, en présence de l'ensemble des conseillers communautaires cléricois : Gérard CORGNAC, Tatiana DEPLANQUE-SZCZEPANIAK et Olivier JOUIN.

Le principal point à l'ordre du jour était l'élection du Président et du bureau. Madame Pauline MARTIN, Maire de Meung-sur-Loire, a été reconduite comme président de la communauté de communes. Monsieur Gérard CORGNAC a été élu vice-président de la communauté de communes.

- ***Le Syndicat Intercommunal d'Eau et d'Assainissement de Cléry-Saint-André, Mareau-aux-Prés, Mézières-lez-Cléry et Les Muids de Saint-Hilaire-Saint-Mesmin (C3M) :***

Le comité syndical s'est réuni le 24 juillet 2020 à Mézières-lez-Cléry en présence de Daniel ZONCA, Sylvie THIERY, Gérard CORGNAC, Alain CHAMPENOIS, Gabriel PINSARD et Jérôme VILAIN (titulaires) et Michèle FROMENTIN, Guillaume MARESSÉ, Thierry TELLIER, Aurélien TARANNE, Christelle ROMASTIN et Olivier JOUIN (suppléants).

Le principal point à l'ordre du jour était l'élection du président et du bureau. Monsieur Robert GENTY a été élu comme président, Monsieur Daniel ZONCA a été élu 1<sup>er</sup> vice-président.

Monsieur le Maire souhaite remercier chaleureusement pour leurs implications l'ancien président, Alain GRILLON mais également pour Monsieur Alain DIET, ancien adjoint, qui s'est beaucoup investi dans la gestion financière du syndicat au cours du dernier mandat.

- **Le Syndicat Mixte d'Etudes et de Travaux pour l'Aménagement du Bassin de l'Ardoux (S.M.E.T.A.B.A.)**

Le comité syndical s'est réuni le 1<sup>er</sup> septembre 2020 à Cléry-Saint-André en présence d'Aurélien TARANNE, Gabriel PINSARD et Guillaume MARESSE (suppléant).

Le principal point à l'ordre du jour était l'élection du président et du bureau. M. Bertrand HAUCHECORNE a été reconduit comme président. Monsieur Aurélien TARANNE a été élu membre du bureau. Il a également été élu membre titulaire de la Commission d'appel d'offres. Monsieur Gabriel PINSARD a été élu membre suppléant de la CAO.

- **Le Syndicat Intercommunal de Gestion de la Crèche Familiale Intercommunale des Marmousets (S.I.V.U. Crèche)**

Le comité syndical s'est réuni le 7 juillet 2020 à Cléry-Saint-André en présence de Sylvie THIERY, Nathalie DUPUIS et Clarisse CAZEAUDUMEC (titulaires) et de Sandrine MONTIGNY, Aurélien TARANNE et Jérôme VILAIN (suppléants).

Le principal point à l'ordre du jour était l'élection du président et du bureau. Madame Sylvie THIERY a été élue comme présidente.

Monsieur le Maire remercie Monsieur Didier COURTOIS qui a œuvré de nombreuses années à la présidence du SIVU Crèche et félicite Madame Sylvie THIERY pour son élection comme nouvelle présidente.

- **Le Syndicat Mixte du PETR Loire Beauce :**

Le comité syndical s'est réuni le 8 septembre 2020 à Cercottes en présence de Gérard CORGNAC et Clarisse CAZEAUDUMEC (titulaires) et Alain CHAMPENOIS et Gabriel PINSARD (suppléants).

Le principal point à l'ordre du jour était l'élection du président et du bureau. M. Frédéric CUILLERIER a été réélu président et M. Gérard CORGNAC membre du bureau.

### **Informations diverses**

Madame Sylvie THIERY informe que la commune de Cléry-Saint-André comptait, au 15 août 2020, 144 demandeurs d'emploi (+20 par rapport à mai). La répartition de ces demandeurs est de 73 hommes et 71 femmes ; de 109 indemnisables et 35 non-indemnisables.

### **Questions des membres du Conseil Municipal**

Le prochain conseil municipal aura lieu le 19 octobre 2020 à 19h30 à l'Espace Loire.



**Liste et numéros d'ordre des délibérations :**

**ADMINISTRATION GENERALE**

- 46. Actes pris dans le cadre des délégations
- 47. Désignation de représentants de la commune de Cléry-Saint-André dans les commissions de la Communauté de communes des Terres du Val de Loire

**TRAVAUX**

- 48. Convention relative au déploiement de la fibre optique sur la commune de Cléry-Saint-André

**URBANISME**

- 49. Intégration au domaine public de la rue des Sarments

**FINANCES**

- 50. Adhésion et cotisations
- 51. Tarifs 2020-2021 de l'école municipale de musique et réduction exceptionnelle suite au COVID
- 52. Modification du tableau des effectifs liée à la rentrée scolaire
- 53. Demandes d'admission en non-valeur présentée par le Trésorier de Meung-sur-Loire

*Certifiées exécutoires après publication le ..... et transmission en préfecture le .....*

*Le Maire, le .....*

***Fait et délibéré en séance le jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.***

Gérard CORGNAC		Philippe de TRISTAN	
Vincent MENU		Nathalie DUPUIS	
Sylvie THIERY		Daniel ZONCA	
Thierry TELLIER		Nathalie LAVAL	
Ludivine RAVELEAU		Claude BOISSAY	
Alain CHAMPENOIS		Olivier JOUIN	
Tatiana DEPLANQUE-SZCZEPANIAK		Clarisse CAZEAUDUMEC	
Guillaume MARESSE		Jérôme VILAIN	
Michèle FROMENTIN		Christelle ROMASTIN	
Aurélien TARANNE		Gabriel PINSARD	
Sandrine MONTIGNY		Grégory BUBENHEIMER	
Véronique AIGRET	<i>Absent ayant donné pouvoir</i>		